

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 7 avril 2025

Délibération n° 2025_053
ORGANISATION DE LA MANIFESTATION QUARTIER LIBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 1 avril 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Jean-Charles ASTIER, Serge BELPERRON, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Thierry TRIJOLET.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Mauricette BOISSEAU à Véronique KUHN, Amélie BOSSET-AUDOIT à Jean-Charles ASTIER, Ghislaine BOUVIER à Bastien RIVIERES, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTE : 1

Mesdames, Messieurs : Léna BEAULIEU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Monsieur Jean-Charles ASTIER, Conseiller Municipal Délégué à la Jeunesse, Prévention et Relations avec le mouvement sportif, rappelle à l'Assemblée qu'en mars 2011, la Ville a décidé la mise en place d'un temps fort pour la jeunesse avec la première édition de « Quartier Libre ».

La manifestation "Quartier libre" vise à donner une place aux jeunes de 11 à 30 ans dans l'espace public, à travers la valorisation de pratiques artistiques, de loisirs et de l'expression des initiatives portées par des jeunes. Ce projet s'inscrit dans le projet éducatif du territoire, en lien avec les acteurs locaux agissant auprès des jeunes.

Ce mois de la jeunesse marquera cette 13ème édition par des événements sur les principales thématiques jeunesse (emploi, loisirs, sports, prévention routière, santé et bien être, culture, citoyenneté, inclusion, handicap) en soirée et en weekend, durant tout le mois d'avril et un temps fort organisé du 22 au 27 avril 2025.

"Quartier libre" proposera aux jeunes, des temps d'ateliers d'expression, de tournois sportifs, de jeux en réseaux, de concerts, de rencontres et d'animations en journée et en soirée.

Cette manifestation débutera par le Forum Santé au sein du lycée Dassault, auprès de tous les jeunes scolarisés en seconde. Il aura lieu le mardi 1er avril toute la journée et le mercredi 2 avril (uniquement le matin), plusieurs ateliers de prévention seront proposés autour des jeux vidéo, des réseaux sociaux, de la nutrition, des addictions, accompagnés d'un témoignage d'un ancien consommateur.

Dans le cadre du projet participation des jeunes ERASMUS+, nommé "IMP'ACT", une journée festive sera proposée le 5 avril, dont le thème est : "l'important c'est de participer". Plusieurs activités seront proposées : un plateau radio, des ateliers d'écriture, des expositions, une fresque collaborative, etc. Cette journée sera clôturée par une soirée de concerts avec le Tremplin musical, au Chaudron de la MJC. Elle permet à certains jeunes méridionnais, musiciens et chanteurs d'effectuer des prestations scéniques.

Ce mois à destination des jeunes est construit avec et par eux, puisque les jeunes de l'Impact (l'instance d'écoute et de participation des jeunes) ont été associés aux réunions de préparation du temps fort "Quartier libre", certains jeunes se sont portés bénévoles pour soutenir l'organisation de cette manifestation.

Les animations durant le mois d'avril, feront l'objet de partenariats et/ou de prestations de service, avec différentes associations, partenaires (SAM, G10, Compagnie le Rat Bleu, Côté Sciences, Air et Espace, Racine de 2, Contrôle Z, etc.).

Dans le même temps, il sera organisé la 11ème édition du concours de courts-métrages d'une durée maximum de 4 minutes, présentée dans le cadre de la manifestation jeunesse. Ce projet intitulé : "Free Time Vidéo", vise à encourager l'expression des jeunes à travers l'outil vidéo. Il permettra de mettre à l'honneur des courts-métrages construits avec les jeunes tout au long de l'année, notamment dans le cadre des interventions scolaires (lutte contre le harcèlement) ou encore dans le cadre des vacances apprenantes.

Les projets présentés au "Free Time Vidéo" seront diffusés sur le site de la Ville pour être soumis à un vote du public et les vainqueurs verront leur film projeté lors d'une soirée qui récompensera les meilleurs courts-métrages, le 25 avril 2025.

Avant la remise de leur lot, les gagnants devront remplir les conditions définies dans le règlement, annexé à la présente délibération.

Plusieurs prix seront remis :

- le concours « mineurs et acteurs de jeunesse » sera récompensé par le prix du jury suivant : «Le Prix du Meilleur Film» (un bon d'achat de 250 euros),
- le concours « mineurs » sera récompensé par le prix suivant : «Le Prix du public» (un bon d'achat de 250 euros),

- le concours « majeurs » sera récompensé par le prix du jury suivant : «Le Prix du Meilleur Film» (un bon d'achat de 250 euros),
- le concours « majeurs » sera récompensé par le prix suivant : «Le Prix du public», (un bon d'achat de 250 euros),

La location de la salle de cinéma, s'élève à 250 euros. Ce montant prend en compte la diffusion des films gagnants et les remises des prix.

Pour l'organisation du mois de la jeunesse, la Ville s'appuiera sur le budget de fonctionnement du service jeunesse. La Ville financera les acteurs locaux et des prestataires de service pour le déroulement de l'évènement, comme détaillé ci-dessous :

Thème	Intitulé de l'activité	Montant
Journée "Collectif" du mardi 22 avril	Sports, démonstrations, activités, bricolage...	8 000 €
Journée "Sensation" du 23 avril	Parcours d'obstacles, escalade, skate, grappling...	8 000 €
Journée "Chill and relax" du 24 avril	Massages, tatouages temporaires, ateliers détente...	6 000 €
Journée "Cinéma" du 25 avril	Photo, théâtre, cascades, tournage...	6 750 €
"Free time vidéo" du 25 avril	Récompenses dans le cadre du concours de courts-métrages le 25 avril et coût salle de cinéma	1 250 €
Journée "Cultures urbaines" du 26 avril	Concours de danses, graff organisés par Racine de 2, le 26 avril au pavillon du Pin Galant	8 000 €
"Game Show" du 26 et 27 avril	Festival du jeu organisé avec la médiathèque	2 000 €
Total		40 000 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 27 mars 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'approuver le programme de « Quartier Libre 2025 » et le règlement du concours de courts-métrages, fixant notamment les prix remis aux lauréats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/25
ID 033-213302813-20250407-9493-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 7 avril 2025



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.